

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Préfecture des Hauts-de-Seine

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Établissement public territorial Boucle Nord de Seine

# **PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE**

**commune de Villeneuve-la-Garenne**

Enquête publique environnementale unique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire au bénéfice de l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine, relative au projet d'aménagement du centre ville à Villeneuve-la-Garenne.

## **Compte-rendu de la réunion publique d'information et d'échange**

Réunion publique d'information et d'échange avec le public organisée dans le cadre de l'enquête publique environnementale unique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire au bénéfice de l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine, relative au projet d'aménagement du centre ville à Villeneuve-la-Garenne le lundi 27 juin 2022 à 19h00 au cinéma André Malraux – 31 avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne.

#### Intervenants :

Monsieur Pascal PELAIN : Maire de Villeneuve-la-Garenne

Madame Anne-Claire LEROY : Directrice Aménagement et Grands Projets - Villeneuve-la-Garenne

Monsieur François HUET : Commissaire enquêteur

Les exposés sont illustrés avec des images (slides) projetées sur l'écran de la salle de cinéma.

Démarrage de la réunion à 19h15.

#### Introduction de la réunion par Madame LEROY

L'enquête publique marque l'entrée du projet dans une phase opérationnelle.

Rappel des opérations de dépôt du dossier de demande de DUP parcellaire en juillet 2021.

En raison des périodes de réserves électorales imposées par la Préfecture, l'enquête n'a pu démarrer qu'à la date du 20 juin.

Monsieur HUET présente ce qu'est une enquête publique, son déroulement, le rôle du commissaire enquêteur l'édition du rapport et de ses conclusions. Des explications sont données sur le déroulement de l'enquête parcellaire.

Monsieur PELAIN présente le projet, les enjeux, les différentes phases et explique les choix arrêtés.

- La reconfiguration du quartier Emmaüs
- Le réaménagement du boulevard Galliéni
- L'Allée Saint-Paul
- La médiathèque
- Les espaces verts
- L'Îlot du Mail
- Le marché avec un parking et une halle gourmande
- l'ouverture du centre-ville sur la Seine (sanctuarisation du petit bras de la Seine fermé au trafic commercial réservé uniquement au loisir).

Les questions :

Pourquoi ne pas transférer la voirie à créer sur les autres parkings.

Propriétaire d'un studio au 10 b place André Malraux estimation inférieure au prix d'achat il y a une dizaine d'années.

Faire passer la nouvelle rue derrière le 208 Bd Galliéni et non pas devant.

La nouvelle rue dans l'emprise de l'allée Saint Paul.

Les frais induits par les transferts de propriétés (cadastre, notaire, règlements de copropriété...) : pris en charge par l'expropriant.

Les problèmes du stationnement automobile dans le centre ville et le montant élevé du stationnement.

Expropriations des logements du mail en rez-de-dalle.

Expropriation des maisons de l'impasse Daniel : des explications sont données sur le mode d'évaluation des montants des expropriations, sur la base de l'estimation des Domaines. Au final c'est le juge des expropriations qui décide du prix.

Problème de vente d'un appartement avec un parking attaché qui va être exproprié.

Les aménagements fins restent à définir avec les urbanismes, les architectes et les riverains.

L'impact de la nouvelle rue devant le 208 Bd Galliéni qui risque d'entraîner la dévaluation des logements : au contraire, les nouveaux aménagements vont valoriser la résidence.

Les impacts des travaux du marché pour les habitants du bâtiment La Rotonde.

La maison conservée allée Daniel : il s'agit d'une maison remarquable située en bordure du quai de Seine faisant partie du patrimoine de la ville.

Type de logements : logements sociaux, logements intermédiaire et accessions à la propriété.

Type de commerces : une ou plusieurs moyennes surfaces.

Rappel des dates de permanence

Fin de la réunion à 20h45

Fait à Levallois-Perret le 30 juin 2022

François Huet

Commissaire-enquêteur

